

AMIANTE :

Formation Encadrement Sous-section 4

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Arrêté du 25 avril 2005

OBJECTIFS :

- Connaître les obligations concernant la recherche de flocage, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante, et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention (ex : DTA)
- Etre capable d'utiliser ces documents pour réaliser son analyse de risque.

DUREE : 3 Jours

NOMBRE DE
PARTICIPANTS : 10

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnels d'encadrement chargé d'opérations de maintenance, entretien et réhabilitation (BTP, industrie, sous-traitance industrielle)

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Produits et procédés de substitution à l'amiante.
- Evaluation des risques et établissement des notices de postes, choix des méthodes de travail, et définition des procédures opératoires.
- Méthodes de travail et procédures opératoires
- Rôle des équipements de protection collective et individuelle. (établissement de consignes d'utilisation et de maintenance).
- Détection des dysfonctionnements et alerte du personnel d'encadrement.
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Conduite à tenir en situation d'urgence ou anormale.
- Transmission aux opérateurs de l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante

INTRA

INTER

FORMATEURS :

Ingénieur prévention spécialiste du risque amiante

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Vidéo projecteur
- Matériel de démonstration
- Livrets pédagogiques

CONTACT :

04 42 09 49 03

gse@qseformation.com



COMMENTAIRES :

- Une évaluation écrite des stagiaires aura lieu en fin de formation. Celle-ci permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au stagiaire un certificat de compétence.